Le Conseil départemental
aux côtés des Valdoisiens

val d'oise
le département

CIRCULEZ À VÉLO

Dans le cadre de son plan vélo, le département du Val d'Oise vous propose ce guide de bonnes pratiques pour circuler à vélo

GUIDE PRATIQUE

AVANT DE SORTIR

Les équipements obligatoires

- Un casque pour les moins de 12 ans.
- Des freins avant et arrière.
- Un feu de position avant (jaune ou blanc) et arrière rouge.
- Des dispositifs réfléchissants sous les feux, sur les roues et les pédales.
- Un avertisseur sonore type sonnette ou klaxon
- Le port d'un gilet rétro réfléchissant. Pour les cyclistes circulant hors agglomération, la nuit ou lorsque la visibilité est insuffisante.

AVANT DE ROULER

Régler son vélo

Choisir un casque adapté à votre tête. Il est conseillé de le porter. Lors d'accident, il réduit la gravité des blessures à la tête. Le casque est obligatoire pour les enfants de moins de 12 ans.

Régler sa selle. La selle est à la bonne hauteur lorsque le talon est posé sur la pédale et que la jambe est en complète extension.

Vérifier l'état général du vélo. Il faut vérifier la pression des pneus et l'état du cadre.

Vérifier le fonctionnement du vélo. Le fonctionnement des freins, de la sonnette et de l'éclairage.

Pour un vélo électrique : vérifier la charge de la batterie. La console électrique affiche le pourcentage de charge de la batterie.

EN SELLE

Les règles de sécurité

1- Respecter le code de la route

- Partager la route avec des voitures, scooters, camions, piétons et trottinettes peut vite paraître impressionnant et stressant, alors rouler prudemment.
- Le code s'applique aux cyclistes comme aux autres usagers.
- Chaque infraction est passible d'une amende.

2- Où circuler?

- Ne pas rouler sur les trottoirs. Les enfants de moins de 8 ans sont autorisés à emprunter les trottoirs.
- Rouler de préférence sur les voies réservées aux cyclistes : voies vertes, pistes et bandes cyclables.
- S'il n'y a pas d'aménagements cyclables, circuler sur le côté droit de la chaussée. Il faut environ 1 mètre entre vous et le trottoir ou les voitures en stationnement.
- Garder une distance de sécurité d'1 mètre au moins par rapport aux autres véhicules.
- Ne pas prendre les sens interdits, exceptés les aménagements conçus pour les cyclistes (double-sens cyclable).

3- Comment circuler?

- Respecter la signalisation routière et les priorités.
- S'arrêter aux feux rouges. Ne JAMAIS brûler les feux rouges ! Outre le fait évident que ce soit dangereux, cela donne une terrible image des cyclistes. Toutefois, il existe des exceptions. Les cyclistes peuvent franchir les feux rouges mais uniquement lorsqu'un panneau situé sous le feu tricolore le précise. Ils doivent alors considérer le feu comme un cédez-le-passage et peuvent s'engager tout en veillant à laisser la priorité aux piétons.
- Ne pas zigzaguer entre les voitures.
- Ne pas utiliser son téléphone en pédalant.
- Ne pas porter d'écouteurs ou de casque audio.
- Signaler vos changements de direction avec le bras pour prévenir les autres usagers.

4- Les panneaux à connaître

Piste ou bande cyclable obligatoire

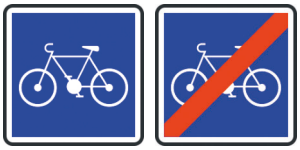

Piste ou bande cyclable conseillée

Zone de rencontre

L'ensemble des usagers sont autorisés, la vitesse maximale est de 20 km/h

Voie verte réservée aux piétons et aux véhicules non motorisés

Accès interdit aux cycles

Impasse avec issue pour les piétons et les cyclistes

Double-sens cyclable

Voie à double sens pour les cycles et à sens unique pour les autres véhicules

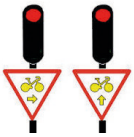

Cédez-le-passage cycliste

Autorisation de suivre la voie indiquée même si le feu est rouge (en laissant la priorité aux autres usagers)

Danger de débouché de cyclistes

Indique aux conducteurs circulant au volant d'un véhicule motorisé qu'ils risquent de croiser des cyclistes débouchant de leur droite ou de leur gauche

Sens interdit sauf aux cyclistes

STATIONNEMENT ET ACCROCHAGE

Cadenasser toujours votre vélo

- Même pour une courte durée : certains voleurs sont à l'affût des vélos laissés devant une boutique « juste pour 2 minutes ».
- Même dans un endroit réputé sûr.
- Même à l'intérieur : un vol sur deux a lieu à domicile, dans la cave, le garage, la cour ou le hall d'immeuble.

Bien attacher son vélo

- Attacher toujours le cadre et si possible la roue avant (ou arrière) ensemble à un point fixe solide (arceau vélo, poteau).
- Éviter d'accrocher votre vélo à un râtelier. Il ne permet pas d'accrocher le cadre.
- Éviter que l'antivol ne traine par terre ou sur un rebord. Si l'antivol repose sur une surface dure, il est plus facile de le détruire avec une masse.
- Accrocher votre antivol de préférence en hauteur (50 cm minimum). Si possible incliner la serrure vers le bas, cela rend le crochetage moins aisé.

Ne pas laisser de pièces de valeurs facilement détachables

Emporter avec soi phares à pile, sacs, documents, etc.

ENTRETENIR LA BATTERIE DE SON VÉLO ÉLECTRIQUE

Quelques règles

- Partager la route avec des voitures, scooters, camions, piétons et trottinettes peut vite paraître impressionnant et stressant, alors rouler prudemment.
- Le code s'applique aux cyclistes comme aux autres usagers.
- Chaque infraction est passible d'une amende.

Comment recharger la batterie ?

- Ne pas attendre le déchargement complet de la batterie avant de la recharger.
- Recharger la batterie lorsque son niveau se situe entre 20 et 80 % de sa capacité. Voir sur le boitier de commande.
- Utiliser le chargeur d'origine et respecter l'ordre de branchement : prise murale en premier, batterie en dernier.
- Possibilité de recharger la batterie à même le vélo pour une recharge quotidienne ou hebdomadaire.
- Pendant l'hiver, si votre vélo est rangé dans un local à moins de 5 degrés, retirer la batterie de votre vélo et recharger la en intérieur.

SE REPÉRER

Trouver un itinéraire cyclable

Géovélo est une application qui vous guide tout au long de l'itinéraire en proposant un trajet adapté à votre pratique du vélo et à vos besoins (du plus sécurisé au plus rapide).

Valdoise Mybalade vous propose plus de 50 circuits vélo, VTT/VTC et cyclotouristiques pour découvrir les sites, parcs, jardins, promenades, villes et villages fleuris du département.

et maintenant...

TOUS EN SELLE !

Conseil départemental du Val d'Oise - DM - Avril 2022 - Conception graphique : Marine Laborie

Conseil départemental du Val d'Oise
2 avenue du Parc
CS 20201 CERGY
95032 CERGY-PONTOISE CEDEX

tél. : 01 34 25 30 30
communication@valdoise.fr
www.valdoise.fr

val d'oise
le département